

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
MINISTÈRE DU PETROLE, DES MINES ET DE L'ÉNERGIE**

**PROJET D'APPUI AUX NÉGOCIATIONS DES PROJETS GAZIERS ET DE
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES (PADG)**

TERMES DE RÉFÉRENCE

RECRUTEMENT D'UN EXPERT PÉTROLIER SÉNIOR

I. CONTEXTE

Le groupe de la Banque Mondiale a accordé un don d'assistance technique au Gouvernement de la Mauritanie (Don No. IDA D2730-MR), avec comme objectif principal d'améliorer la capacité du gouvernement à faire progresser les négociations vers les décisions finales d'investissement dans le secteur gazier et jeter les bases de la contribution du secteur à l'économie grâce à un renforcement du cadre juridique et réglementaire et des capacités.

Le travail prévu dans le cadre de ces termes de référence sera financé par le Don précité.

II. OBJECTIF

La présente mission a pour objectif de recruter un consultant individuel pour fournir une assistance à la Direction Générale des Hydrocarbures (DGH), au sein du Ministère, du Pétrole, des Mines et de l'Énergie (MPME), dans l'exécution de ses missions de gestion et de planification du secteur amont des hydrocarbures.

III. MISSION/ACTIVITÉS

Afin d'atteindre l'objectif de cette mission, le travail du Consultant comprendra les activités et tâches suivantes :

- Élaboration d'avis et de notes, à la demande du Client, pour toute question d'ordre technique, économique et financier relatives au secteur des hydrocarbures.
- Assistance à la préparation et participation à des réunions de travail avec les Opérateurs à la demande du Client ;
- Assistance à la préparation des négociations avec les Opérateurs à la demande du Client ;
- Assister dans le travail de réflexion stratégique pour le développement du secteur des hydrocarbures, notamment en matière de contenu local et de projets stratégiques ;
- Faire bénéficier les équipes de la DGH de son expérience à travers l'animation de sessions de formation sur le secteur amont des hydrocarbures ;
- Aider à l'organisation du travail administratif et managérial de la DGH, à travers le coaching de quelques responsables du Client ;
- Toute autre tâche en rapport avec la mission à la demande de la DGH

IV. CALENDRIER ET LIVRABLES

• Calendrier

L'exécution de cette mission commencera dès la notification de l'ordre de commencer le service et s'étalera sur une durée d'un (1) an éventuellement renouvelable après une évaluation satisfaisante des performances du Consultant. Le planning d'intervention du Consultant sera défini lors des négociations du contrat.

• Livrables

Les livrables attendus pour de la présente mission correspondent à :

- Avis et notes techniques ;
- Commentaires sur documents et notes techniques ;
- Note de préparation de réunions et notes de synthèse ;
- Des supports de formations.

Tous les livrables seront transmis par voie électronique au Client, pour revue et validation. Les livrables devront être en français. Les recommandations du Consultant seront conformes aux politiques de sauvegardes de la Banque mondiale.

V. COMPÉTENCES ET PROFIL DU CONSULTANT

Le Consultant doit disposer d'une solide expérience dans la gestion et le développement de projets pétroliers et gaziers. Cet expert doit avoir les références minimales suivantes :

- Avoir un diplôme d'ingénieur, de Master ou équivalent en sciences et techniques de l'ingénieur, idéalement en Géosciences Pétrolières, Économie du Pétrole, Ingénierie Chimique, Économie ou équivalent ;
- Avoir une grande expérience, idéalement de 15 ans ou plus, dans le domaine de l'industrie pétrolière ou gazière ;
- Avoir occupé par le passé de hautes fonctions managérielles dans des sociétés ou organisations travaillant dans le secteur pétrolier ou gazier ;
- Avoir réalisé ou participé à des missions pertinentes ;
- Avoir une parfaite maîtrise du français et de l'anglais ;
- La connaissance de l'arabe est un atout.

VI. MODALITÉS D'EXÉCUTION

- Le Client désignera un point focal qui sera l'interlocuteur du Consultant dans le cadre de la présente mission ;
- Le point focal du Client, mettra la documentation nécessaire à la mission à la disposition du Consultant, et sera chargé de l'organisation des réunions en cas de besoin. Toutefois, le Consultant sera responsable de la collecte de toutes les informations nécessaires faisant partie du domaine public ;

- Le Consultant devra assurer une assistance à temps partiel dans les locaux du Ministère du Pétrole du Pétrole, des Mines et de l'Énergie ;
- Pendant son séjour en Mauritanie dans le cadre de sa mission, le Consultant aura à disposition un bureau de travail dans les locaux Ministère du Pétrole du Pétrole, des Mines et de l'Énergie
- Par ailleurs, le consultant se rendra disponible pour des audio ou vidéoconférences, en tant que de besoin.

VII. CONFLIT D'INTÉRÊT

Le Consultant est tenu de divulguer tout conflit d'intérêt potentiel découlant d'autres missions. Lorsque le Consultant représente actuellement une partie ou des parties prenantes potentielles qui créeraient un conflit d'intérêt ou dans la mesure où un conflit d'intérêt pourrait survenir à l'avenir, le Consultant doit détailler toutes les mesures qui pourraient être nécessaires pour éviter les conflits d'intérêt en rapport avec l'exécution de cette mission.

VIII. CONFIDENTIALITÉ

Le Consultant est tenu de garder confidentielles toutes les informations reçues, recueillies ou communiquées, directement ou indirectement, par les autorités, agences, ministères, la Banque mondiale ou d'autres parties prenantes, ainsi que toutes les copies ou analyses qu'il a faites, ou qui ont été faites par des tiers, sur la base de ces informations (collectivement, le matériel).

Le Consultant utilisera le matériel exclusivement pour fournir les services décrits dans les présents termes de référence. Les obligations de confidentialité ne s'appliquent pas aux informations du domaine public.